

"Vivre Paris !" à l'audience du 9 décembre en correctionnelle sur citation de M. Ian Brossat, président du groupe communiste à la Mairie de Paris



Une partie du groupe qui a soutenu Gilles Pourbaix et Elisabeth Bourguinat, cités par M. Ian Brossat, élu de Paris du XVIIIe, devant la 17ème chambre correctionnelle du Tribunal de Paris, pour diffamation.

L'audience s'est tenue comme prévu le 9 décembre. On a écouté les plaidoiries de Gilles Pourbaix, Elisabeth Bourguinat, association ACCOMPLIR, membre de "Vivre Paris !", un témoin journaliste, l'avocat de M. Brossat, l'avocate de Gilles et Elisabeth et le Procureur de la République, sans compter les nombreuses interventions du président.

M. Ian Brossat ne s'est pas déplacé pour participer à l'audience. Le Procureur de la République l'a regretté.

Il y a eu de la passion et de l'émotion. Des mots inappropriés aussi. Par exemple, l'utilisation du mot "chancres" par le défenseur de M. Brossat, pour qualifier les critiques de nos associations, qu'il qualifie volontiers de diffamation.

Le Procureur a demandé la relaxe.

Le jugement a été mis en délibéré pour le 3 février 2012. Notre communauté d'associations a toute confiance dans la sagesse de la Cour.